

COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 30 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 30 janvier à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 24 janvier sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

Etaient présents : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM DESBARATS Jean-Marc, ORTHOLAN Jean Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mmes CHABBERT Stéphanie, GENIN Monique, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mme ABADIE Alexandra.

Absents ayant donné procuration : M PASSERA Marc a donné procuration à M Etienne VERRET ; Mme GABARROT Pauline a donné procuration à Mme ABADIE Alexandra.

Absents excusés : M LECLERC Gaëtan, Mme SAHUGUEDE Nathalie.

M Antoine MENDES est désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : Centre d'entreprises 2 à Mirande tranche 2 – plan de financement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 13 décembre 2023 autorisant Monsieur le Président à déposer une demande de subvention au titre de la DETR sur la tranche 1 du centre d'entreprises,

Considérant que la Communauté de Communes a scindé en deux tranches ce projet de création d'un centre d'entreprises sur la Zone d'Activités du Pountet à Mirande,

Considérant l'importance financière de ce projet et l'APD tranche 2 validé,

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Décide** de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR pour tranche 2 du centre d'entreprises 2 à Mirande,
- **Approuve** le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Montant HT Travaux tranche 2	44 100,15 €	Subvention DETR	269 640,86 €
Montant HT MO tranche 2	630 002,02 €		
		Emprunt	404 461,31 €
Montant TVA 20%	134 820,43 €	Emprunt relais	134 820,43 €
Montant TTC	808 922,60 €	Recettes totales	808 922,60 €

- **Autorise** Monsieur le Président à déposer cette demande de subvention,
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

Fait à MIRANDE, le 29 avril 2024
Annule et remplace la délibération
en date du 03 avril 2024

Le Président
Patrick FANTON

Le Secrétaire
Antoine MENDES

COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 15 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 15 avril à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 05 avril 2024 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

Etaient présents : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, DOREY Bernard, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM ORTHOLAN Jean Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno.

Absents ayant donné procuration : Mme ABADIE Alexandra a donné procuration à M IGLESIAS Alain; Mme GABARROT Pauline a donné procuration à MM FANTON Patrick.

Absents excusés : MM VERRET Etienne, GATELET Claude, GAYE Jacques, DESBARATS Jean-Marc, CABOS Christian, MONBERNARD Joël, Mmes CHABBERT Stéphanie, GENIN Monique, M ABADIE Bruno, Mme SAHUGUEDE Nathalie.

M Michel RAFFIN est désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : Réalisation d'une étude architecturale – demande de subvention Région Occitanie

Vu l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'aménager ces bâtiments idéalement placés en centre-ville et disponibles rapidement afin d'y aménager les locaux du futurs PNR Astarac,

Considérant que, compte tenu de l'intérêt architectural de cet ilot, il convient de réaliser une étude architecturale et d'aménagement,

Considérant le coût de cette étude estimée à 14 040,00 € HT,

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Autorise** Monsieur le Président à déposer une demande de financement auprès de la Région Occitanie pour financer l'étude architecturale de cet ensemble,
- **Valide** le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Etude architecturale HT	14 040.00 €	Participation Région Occitanie	7 020€
TVA	2 808 €	Participation Communauté de Communes	9 828 €
Total TTC	16 848 €	Total	16 848 €

- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

Fait à MIRANDE, le 29 avril 2024

Le Président
Patrick FANTON

Le Secrétaire
Michel RAFFIN